



FICHE ACTION FEDER 2014-2020

AXE 2 : DEVELOPPER LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE SOUTIEN À LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET AUX ENTREPRISES

Objectif Thématique 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

Priorité d'investissement 1.b : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation, en favorisant les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et en soutenant des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.2 : ACCROITRE L'EFFORT D'INNOVATION DES ENTREPRISES BRETONNES

ACTION 2.2.4 : Structurer la gouvernance et le suivi de la s3

Service instructeur : Région Bretagne / Direction de l'économie – Service de l'innovation et du transfert de technologies

Type de projets potentiels :

Pour la mise en œuvre concrète et durable de la stratégie régionale S3, seront financés :

- Des projets de structuration des outils (études, collecte, analyses, bases de données...), ainsi que des projets de renforcement du pilotage par la performance (tableau de bord régional de l'innovation par exemple), permettant le suivi des grands Domaines d'Innovation Stratégiques (DIS),
- Des projets permettant la coordination de la gouvernance régionale de l'innovation, s'appuyant sur une structuration opérationnelle par DIS et en capitalisant sur la coordination des stratégies de filières.

Bénéficiaires potentiels :

- Les têtes de réseaux de l'innovation et de la recherche (Université Européenne de Bretagne, ...),
- L'agence régionale Bretagne Développement Innovation (BDI) dans le cadre de son rôle de coordination et de suivi de la gouvernance de la S3,
- Les acteurs en charge de l'animation et du suivi régional de filières (Critts, Centres d'innovation technologique, ...).

Catégories de dépenses retenues :

Sous réserve du respect de la réglementation notamment du décret fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses, et des dispositions spécifiques à chaque action, toutes les dépenses rattachables et nécessaires à la réalisation des projets sont éligibles. A titre d'exemple, peuvent être retenus :

- les dépenses de personnel,
- les fournitures, consommables,
- les études et prestations immatérielles de toute nature,
- les frais de déplacement,
- les dépenses de promotion, communication,
- les frais indirects affectables au projet,
- etc.

Les modalités de prise en compte de certains types de dépenses pourront s'appuyer sur les options de coûts simplifiés prévues au règlement UE 1303/2013 du 17 décembre 2013.

Catégories de dépenses exclues :

- le fonctionnement courant des structures,
- les investissements matériels et immobiliers.

Indicateurs de résultats :

- Dépenses intérieures de recherches et de développement – Entreprises

Indicateurs de réalisation : Pas d'indicateur de réalisation spécifique à cette action dans le programme

MODALITES DE SELECTION DES PROJETS

Processus :

Les projets seront sélectionnés au fil de l'eau.

Critères de sélection :

Les opérations s'inscrivant dans cette action seront sélectionnées au regard de la réponse qu'ils apportent aux besoins de structuration et de suivi définis dans le cadre de la gouvernance régionale. Il s'agira aussi de s'assurer de l'efficacité de l'action proposée au regard de l'objectif poursuivi. Elles devront également favoriser la coordination et la déclinaison de la SRDEII/S3 et porteront *a minima* sur l'animation d'un ou plusieurs des 7 Domaines d'Innovation Stratégiques et/ou d'une des 11 filières. Le suivi et la coordination de la stratégie régionale devra également faire l'objet d'une évaluation continue.

Les opérateurs seront donc des outils spécialistes de l'innovation, dont l'impact et l'action auront une dimension régionale, reconnus par la puissance publique dans le processus de gouvernance de la S3 comme animateur et pilote d'au moins un(e) DIS/Filière. Ils s'inscriront dans une contractualisation régionale spécifique, actée dans le cadre des comités politique et technique de mise en œuvre de la S3 et de la Glaz économie.

Les projets retenus devront favoriser le respect des principes horizontaux de l'Union européenne : développement durable, non-discrimination et égalité hommes-femmes.

MODALITES DE FINANCEMENT

Taux d'intervention UE indicatif : 50%

Montant minimum/maximum aide UE (le cas échéant) : minimum 40 000,00 €

Taux maximum d'aides publiques : sous réserve du respect de la réglementation nationale et communautaire, notamment des règles relatives aux aides d'Etat, le taux peut être égal à 100%.